

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > SIRIUS

SIRIUS



SIRIUS

Dernière mise à jour :

25.08.2021

Fongicides

Biocontrôle

N° AMM :

2150067



Composition:

500 g/l

disodium phosphonate

Famille chimique:

Phosphites

Formulation:

SL Concentré soluble

Mode d'action:

Préventif

Diffusant

Systémique : Double systémie (ascendante et descendante)

SIRIUS® (formulation concentré soluble) est un fongicide à base de disodium phosphonate efficace sur le mildiou de la vigne. Le disodium phosphonate appartient à la famille chimique des phosphites (ou phosphonates). Le disodium phosphonate agit en stimulant les défenses naturelles de la plante (SDN®) et présente également un effet direct sur le champignon. Cela lui confère une action préventive.

Son mode d'action est de type multisite ce qui limite très fortement le risque d'apparition de résistance.

Après une pénétration rapide dans la plante, le disodium phosphonate est redistribué selon une

double systémie, ascendante et descendante. La stimulation des défenses s'exerce ainsi dans l'ensemble de la plante y compris dans les organes néoformés.

Product CP: Tabs

- [Usages autorisés](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conditions d'utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

Vigne - raisin de cuve

Vigne - raisin de table

Mention d'avertissement

Non Classé

Délai de rentrée

• Pour les travailleurs : 6 Heures (en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.)

Mentions de danger

• EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
• EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Limiter les applications de préparations contenant des substances actives fongicides autorisées sur vigne à un total de 10 kg d'équivalent d'acide phosphoreux par hectare et par an.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour protéger l'opérateur, porter pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée ; des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 et des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.
- Pour protéger l'opérateur pendant l'application avec un tracteur sans cabine, porter une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, des bottes de protection certifiées EN 13 832-3, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour protéger l'opérateur pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant ; un EPI partiel (blouse à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ; des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 et des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.
- Pour protéger l'opérateur, porter pendant l'application avec tracteur avec cabine, des bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Préparation de la bouillie

Commencer par remplir la cuve du pulvérisateur au 2/3, puis verser la quantité nécessaire de REDELI directement dans la cuve, en faisant fonctionner l'agitateur puis finir le remplissage.

Conditions particulières de mise en oeuvre

En règle générale, mettre en premier dans la cuve du pulvérisateur les produits avec une formulation solide (WG)

Pulvérisation

Veiller à la qualité de la pulvérisation pour obtenir une répartition homogène. Traiter de préférence face par face. Lors des premières applications (jusqu'au stade boutons floraux agglomérées), si le volume de bouillie est adapté au volume de la végétation avec un matériel de pulvérisation permettant une application en dirigé, travailler à concentration constante et ne pas descendre en dessous de 50% de la dose pleine conseillée.

Volume d'eau

Pneumatique : dès 100l/ha ; jet porté : 200 l/ha ; jet projeté : 250 à 300 l/ha en début de végétation tout en évitant le ruissellement

Paramètres pression

Adapter la pression à chaque type de pulvérisation en fonction du volume / ha retenu, débit des buses et de la vitesse d'avancement

Délai sans pluie

2 heures. SIRIUS s'utilise sur végétation sèche.

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel
gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel
gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 € / min
+ prix appel

En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- SIRIUS® - Non Classé - EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

SIRIUS® - AMM N° 2150067 - Composition : 500 g/l disodium phosphonate * - P102 Tenir hors de

portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta et * substance active d'origine ISK Biosciences Europe.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr
